PAQUEBOT ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET LES ATTAKAPAS.

POUR ST-MARTINVILLE

Attakapas, et tous les points intermédiaires [illegible] Le bateau à vapeur neuf SARANAK [illegible] actuellement [illegible] 19 courant, à 10 heures A.M. [illegible] passage ayant de splendides [illegible] s'adresser à bord, ou [illegible] DARBY & TREMOULET, 21 Vieille Levée.

Arrangement d'Eté.

Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara, [illegible] partant de la Nouvelle-Orléans les [illegible] et tous les Mercredis à 5 h. [illegible] Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis [illegible]

P. A. CHAMPOMIER, [illegible] près Conti.

POUR LA BALIZE et tous les [illegible]

[illegible] A. CAROSI & Co., [illegible] Vieille Levée.

Paquebot de la Côte et de Lafourche. Le bateau à vapeur ELISKA, capt. J. G. Landry, [illegible] BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, [illegible] MORRISON & Co.

POUR NEW-YORK. Le navire WABASH [illegible] Wm. Hathaway [illegible] STANTON & Co. [illegible] Magasin sur Lafayette.

POUR NEW-YORK. Le navire GENESEE, [illegible] CHAMBERLAIN & Co.

POUR LA HAVANE. Le brick [illegible] W. H. SIMMONS, [illegible] Poydras. [illegible] & LAMPRE, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE. Le brick SALVADORA, [illegible] W. H. SIMMONS, 11 Poydras.

POUR LE HAVRE. Le beau navire [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible]

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LE HAVRE. Le beau navire NARRAGANSETT, [illegible] PIERRE POUTZ, [illegible] Douane.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] I. H. GALE, [illegible] Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible] Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] I. H. GALE, [illegible] Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] I. H. GALE, [illegible]

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] Les Cinq Frères [illegible]

POUR LIVERPOOL. La barque [illegible] JENKINS & TIGLER, DOKENNEDY & Co., 152 [illegible]

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] I. H. GALE, [illegible]

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LONDRES. La barque [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] J. W. STANTON & Co., Magasins de Lafayette.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] I. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible]

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] I. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] I. H. GALE, [illegible]

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER, [illegible]

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] JAMES MORAN, [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

LE FRANCO-AMERICAIN.

[illegible]

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No 30, RUE DE LA DOUANE,
NOUVELLE-ORLEANS.

Les marchands et les habitants [illegible] oct 3

THS. H. LEWIS, J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 180, rue Royale.

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT
MAURIAN & LAMBERT,
AVOCATS,
No. 154, RUE ROYALE.

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE-ORLEANS.

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
31, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS.

W. H. SIMMONS,
Marchand Commissionnaire,
[illegible]

L. F. BOURNOS, COURTIERS [illegible] 17 mars

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MARCHANDS [illegible] de la ligne de paquebots [illegible] New York
No 60, rue du Camp.
JOHN O. WOODRUFF, JAMES E. WOODRUFF.

SUCRE de la Havane.—300 caisses en débarquement du [illegible] I. CANTIN, 82 Gravier.

FROMAGE.—120 caisses d'excellente qualité en débarquement du steamer Mountaineer, à vendre par Wm. H. SIMMONS, 44 Poydras.

CAFE de la Havane—200 sacs en magasin, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée.

BOUGIES RUSSES [illegible] 17 mars

SUCRE HAVANE. En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 16 fev

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 18 mars 1847.

La reprise de

LA REINE DE CHYPRE,

Grand opéra en cinq actes et six tableaux, Musique d'Halévy.

Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle ; entrée triomphale de la Reine à Nicosie, chœurs religieux chantés par des enfants, etc. etc.

On commencera à 6 heures 1/2

GRAND CIRQUE DE L'OUEST,
DE STONE & McCULLUM.
PLACE CONGO, [1ère Municipalité], pour quelques Soirées seulement.

Cette excellente troupe a commencé une série de représentations, Lundi 15 mars 1847, dans leur immense pavillon pouvant contenir 2,500 personnes. Le directeur lui-même s'occupera de bien placer les visiteurs.

Il ne restera en cet endroit que quelques jours. On observera avec rigidité de ne recevoir aux représentations que des personnes convenables.

PRIX D'ENTREE 25 CENTS.

Il y aura des sièges particuliers pour les familles ainsi que pour les personnes de couleur.

La police est sous le contrôle de MM. Busby et McCloskey. Les portes seront ouvertes chaque soir à 6 1/2 et le spectacle commencera à 7 1/2.

15 mars S. Q. STOKES, Directeur.

Trois Représentations encore !

GRANDE SOIRÉE
A L'ARMORY HALL.
Changement complet tous les soirs.
ENTRÉE.....50 CENTS.

Mr HASKELL, le prince des Nécromanciens et Ventriloque amusant, ayant été nommé d'un des élèves du célèbre ADRIEN, donnera

JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, 18, 19 et 20,

Ses expériences amusantes, et démontrera les Rites, Jongleries, Impostures et Enchantements des Prêtres et Fakirs de Bhudah, etc. Il exécutera des Tours de MAGIE ET MYSTERES CABALISTIQUES. Scènes de VENTRILOQUISME, Véronais, Marionnet tes Italiennes, etc.

Les portes seront ouvertes à sept heures. Il y aura une bonne musique.

Billets d'entrée—50 cents, que l'on peut se procurer à la salle St Charles, au Verandah et au magasin de musique de M. Tyler. 18 mars—3

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des grands maîtres, est maintenant ouverte à la Salle de Bal St Louis, tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 h. du soir. La salle sera éclairée au gaz toutes les belles soirées jusqu'à 10 heures.

On y verra au même endroit mais comme étant une exhibition séparée, la fameuse statue, Vénus de Médicis par Fontanelli, [illegible]

Cette collection se compose en grande partie de tableaux des causes parti. [illegible] ... de Titien, Murillo, Poussin [illegible] galerie des beaux arts.

Parmi ces tableaux se trouve le célèbre peinture, par Michel Ange, [illegible]

Cette collection est sans contredit la plus nombreuse, la plus riche et la plus intéressante que l'on ait vue dans ce pays et, résultat que devaient nécessairement produire les moyens que l'on a employés pour la former.

Toutes les écoles y sont représentées, depuis celle qui a précédé l'invention des tableaux à l'huile, jusqu'aux chefs d'œuvres les plus récents des Raphael, des Titien, des Corrège, des Claude, des Rubens, des Murillo, des Salvador Rosa, des Carlo Dolce, des Vandyck, &c. &c. &c.

Nous passerons les formes d'un avis, et nous voudrions [illegible] catalogue [illegible] Une seule personne [illegible] entrée [illegible] 82 [illegible]

DERNIERE SEMAINE !
TABLEAU D'ANELLI.
LA FIN DU MONDE.

LA Galerie Nationale, rue St Charles No. 13, devant servir à l'exposition de quelques autres tableaux [illegible] New York, [illegible] CETTE SEMAINE et jusqu'à [illegible] 9 heures du soir.

[illegible]

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS ELYSEES,
3me MUN.

LES propriétaires [illegible] ouverte [illegible]

Les personnes [illegible] CAVALIERS $1, gratis pour les dames.

L'excellent orchestre [illegible] L. TRIGANT, Directeur.

AVIS.

IL est déclaré [illegible] les commissaires nommés [illegible] à Baton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont prêts à recevoir des plans [illegible]

[illegible]

Signé MAUNSEL WHITE, *Chairman.*
G. COOK,
WALTER BRASHEAR.

Cent Nègres à vendre.

HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, dispose [illegible] des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfants, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux-ci avant de faire leur achats ailleurs.

JAS. T. BLAKENEY, Agent.

21 oct. 6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, [illegible] de toute classe. M. Cabos est toujours en mesure de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.

18 nov—1 an.

Bureau des Naissances et Décès.

PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée :

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, [illegible] d'Orléans, devra être [illegible] au Bureau [illegible] supplémentaire ; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'il en sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-ci, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un ; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort ; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.

10 avril F. M. CROZAT.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mary Pleasant, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge Bergasse, 50 paniers d'huile de J Plagniol.

G M LUCAS, 30 Bienville.

En magasin :

Vins rouges de Bordeaux, qualité ordinaire et au-dessus,
Vins blancs en demi barriques,
Absinthe suisse et kirschwasser, de Sauvugent Bruneton & Co.,
Anisette superfine de Champion,
Eau de vie de preuve, Castillon,
Eau de vie fine Champagne 1815 et 1825,
Cerises à l'eau de vie, véritable vin de Madère,
Véritable vin d'Oporto,
Vin de Champagne, 1ère qualité.

25 fev G M LUCAS, 30, rue Bienville.

MAQUEREAUX.—300 barils Nos 1, 2 et 3, 300 do du Sud No 3, 300 do grands maquereaux No 3 à vendre par

11 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE—100 caisses blanc et brun, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

11 fev 40 Gravier

REMEDES.

AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, RUE POYDRAS, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir :

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Œillets du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures ; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR OF COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE.— Remède contre la gonorrhée du Dr. Connet.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante ; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on remboursera l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,
DEPOT CHEZ BERTRAND & SIROS,
Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... Il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

Sirop indien végétal, de Richard.

CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que, Asthme, catharre chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.

L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dyssenterie, sous les formes même les plus violentes.

On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.

Se vend à la Nouvelle Orléans :

Pharmacie Chabaud, coin Royale et Hôpital,
— Fonac, coin Orléans et Dauphine,
— Sickles & Co. 24, rue des Magasins
A la Mobile
— Spooner, coin Dauphine et Joaquin.

Prix $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles

Nouvelle Orléans, 6 juillet 1846.

M. RICHARD—J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine, et je n'ai eu qu'à m'en louer. Je n'hésite pas à le recommander dans le cas de phthisie, toux, asthme, &c., dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A. BARBEY.

M. RICHARD.—Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eut pu l'arrêter, lorsque je fis usage de votre sirop, d'après les instructions qui l'accompagnent. Je n'avais pas consommé la seconde bouteille que ma guérison était complète.

Nlle Orléans, 12 janvier 1847. C. GREEN
Au coin des rues Commerce et Lafayette.

Mobile, 15 octobre 1846

Je certifie avoir employé le Sirop végétal de Richard, contre la dyssenterie et les maladies de poitrine, avec succès, dans l'hôpital de cette ville.

E. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le sirop de M. Richard habitant de cette ville, a guéri radicalement et en très peu de temps ma femme, d'une dyssenterie qui menaçait de lui être fatale et qui avait résisté à tous les remèdes employés précédemment.

Mobile, 2 décembre 1844. J. B. GAUTHERIN.

Bartholome Lopez, residente de la ciudad de Mobila, en el Estado de Alabama, certifico :

Que habiendo hecho uso del Carope Vegetal de M. Richard, en varios de mi familia, y particularmente en los niños, ha sentido el mejor efecto que se puede desear ; por cuyo causa me tomo la libertad de recomendar dicho Carope Vegetal a todos mis paysanos residentes en este país.

Mobila, 19 de Agosto de 1846. B. LOPEZ.

M. Richard—Attaqué depuis six ans d'une toux opiniâtre et d'un crachement de sang j'avais essayé tous les remèdes possibles sans en avoir éprouvé de soulagement, lorsque j'employai votre sirop qui me remit immédiatement. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de la poitrine ou des poumons.

Mobile, 20 janvier 1845. CH. HANFORD.

M. Richard. Je me suis servi de votre sirop pour moi même et dans ma famille pendant les deux dernières années et j'ai toujours réussi à guérir les rhumes les plus opiniâtres.

Mobile, 21 janvier 1845. JACOB BAPTISTE.

Je certifie que les certificats ci-dessus relatés sont des copies conformes à leur originaux.

Ce 23 novembre 1846. C. SEYMOUR,
Juge de Paix.

Comté de Mobile. 10mars—1an.

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage ; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de la bend'Islande.

On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10v

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE ORLEANS.

LES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriqueront des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, des VERNIS et du VERNIS JAPON.

Ils ont aussi, de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE et du mastic mis en paquet d'une demi livre et jusqu'en quantités de 500 livres.

Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas ici fait mention auront leurs demandes exécutées sous le plus bref délai. Tout ce qui se fabriquera à cet établissement sera sous tous les rapports aussi bon et beau que ce qui vient de l'extérieur.

VERNIS. A meubles et à voitures, vernis mastic et vernis noir, vernis du Japon et huile de la bouillie.

PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 1 à 500 livres, blanc de céruse pur ; idem extra et No 1, Rouge Vénitien, Brund'Espagne, Ochre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire ; Noir patenté, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert Brunswick, Noir chinique et Noir bleuâtre, Umbre de Turquie, l'umber anglais, Vert Parisien, Mastic en blades et en grenier, Couleurs pour peintures en tubes; Vert français.

PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres ; Blanc de plomb, Blanc de Paris et Américain, Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Puce de Hollande, Rose puce, Chrome jaune et vert ; Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martes, Vermillon, Lacque, Bleu de radineur et noir patenté.

Ils ont sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.

Aussi.—Une composition pour peindre les toits des maisons et levées-toitures. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.

Ils tiennent un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures ; des couleurs et instruments de peintres de portraits, et tous autres articles concernant la branche des peintres en maisons, enseignes &c. ROBERT CLANNON & Co.

7 nov—1an 40, rue du Canal

SUCRE—32 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Tili, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE.

1er mars 26, Vieille Levée.

CAFE—280 sacs en débarquement du brick Tili, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,

1er mars 26, Vieille Levée

VIN DE MARSEILLE.—50 barriques en débarquement du navire Mary Pleasant, à vendre par AUG MOLIER,

1mars—6f Rue St Louis, 90

VIN SUPERIEUR.—16 barriques vin rouge supérieur en débarquement du navire Algoma, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,

1mars rue St Louis, 90.

MERINOS—25 pièces mérinos français à vendre par LOISON & SILVESTRE,

1mars 36, rue de Chartres.

200 sacs Poivre—200 caisses Sucre de Boston, 1000 barils Maquereaux, No 1, 2 et 3 ; 1000 caisses do ; 60 balles Denims ; 1000 boîtes Thé, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

11mars 40, Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Amerika, de Bordeaux :
16 balles de 30 milliers chaque bouchons pointus,
6 do bouchons diverses qualités,
3 do do à damejeannes.
Vor MAIGNAN,
10 mars 87, rue St Louis

CHANDELLES—En débarquement du James Andrew, de Boston,
112 caisses chandelles de 4, 5, 6, 8 & 10 à la livre, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
10mars 11 & 15, St Louis,

EN débarquement à bord du brick Amerika, de Bordeaux
12 barriques vin rouge Grave Blanquefort,
12 do do St Estèphe Médoc,
24 do do Macau Médoc,
45 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
10 mars B TALAMON, 192, rue Royale

SELENITE, préparation chimique pour teindre les cheveux, généralement employé aujourd'hui. Cet article vient en flacons marqués de A & G; chaque lettre donne une nuance différente. L'emploi en est très facile et n'offre aucun danger, à vendre par H BONNABEL.

10mars Rue Tchoupitoulas, encoig. Natchez

REÇU par les derniers arrivages du Havre
Robes brodées, blanches et en couleur ;
Mousseline brodée pour robes.
Jeux de rideaux brodés ;
Idem en pièces, damassés en pièces ;
Guinghams, etc. etc.
A vendre par Fs PERRET,
10 fev 46 rue Bienville

POIVRE—100 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
11 fev 40 Gravier

CAFE—640 sacs en débarquement du brick F. Soulé, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
12 fev 26, Vieille Levée.

Mairie de la Nlle-Orléans,
Conseil de la Municipalité No Un.

Séance du 1er mars 1847.

Résolu que les résolutions passées par le Conseil des Marguilliers de l'Eglise St Louis, le 17 février 1847, relativement à l'enlèvement des tombes du vieux cimetière qui empiètent sur la rue St-Louis sont et demeurent approuvées et acceptées ;

Résolu que le voyer est requis de faire remblayer et élever d'une manière convenable toutes les parties basses du vieux cimetière qui font face aux rues Conti et du Bassin ;

Résolu qu'aussitôt l'achèvement des nouveaux fours, à la construction desquels il est pourvu, aucun corps ne pourra recevoir de sépulture dans les fours qui empiètent sur la rue St Louis ; et le Maire est requis de veiller à ce que la présente résolution soit rigoureusement exécutée ;

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à céder et transporter en toute propriété un des fours construits, en vertu de ce qui précède, à toute personne ou famille qui prouvera qu'elle est propriétaire de l'un des anciens fours sur la rue St-Louis. Pourvu, bien entendu, que ladite personne ou ladite famille renonce à tout jamais aux droits qu'elle peut avoir sur le four de la rue St-Louis, et en retire les restes qui y seraient déposés ;

Résolu que toutes les fois qu'une personne ou une famille préférera bâtir une tombe plutôt que de prendre un des nouveaux fours, dont il est ci dessus parlé, le Maire lui donnera un warrant pour le montant total de la valeur de l'un des nouveaux fours, et ce, sur le certificat du voyer que la tombe a été construite, et à la charge par la dite personne ou famille de se conformer aux conditions stipulées dans la résolution qui précède.

(Signé) JH GENOIS, recorder.

Approuvé, le 4 mars 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

CONSEIL DES MARGUILLERS.

Séance extraordinaire de mercredi, 17 fév. 1847.

Résolu que la Fabrique de l'Eglise St-Louis fait abandon à la Municipalité No Un, de la ville de la Nlle-Orléans, de la portion du cimetière No Un, faisant face à la rue St Louis, qui empiète sur la dite rue, d'après l'alignement donné à ladite rue, à partir de la rue du Bassin vers le bayou St-Jean, à la charge par ladite Municipalité : 1o—De faire construire des caveaux, dits fours, du côté du cimetière qui fait face à la rue du Bassin et à la rue Conti, pour y transporter, avec le consentement des familles intéressées, les corps qui sont actuellement déposés dans les caveaux construits sur la partie du terrain formant ledit empiètement ;

2o—Dans le cas que quelques-unes des familles auxquelles appartiennent les caveaux susmentionnés, préféreraient déposer leurs corps dans des tombes particulières, la Municipalité leur allouera l'équivalent du coût de construction d'un caveau et dans ce cas la Fabrique désignera un lot de terre dans ledit cimetière pour y construire une tombe ;

3o—La municipalité fera remblayer la portion du cimetière qui a besoin de l'être par suite de l'élévation des banquettes qu'elle a fait faire rue du Bassin et Conti, et fera aussi construire un mur de dimension convenable tout le long du cimetière sur la rue St Louis, à partir de la rue du Bassin, et confection ner la banquette sur ladite rue.

8 mars—30

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, Fondée en 1832 par Madame Le.ris

Et dirigée depuis 1840 par

MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'ARRIVEE d'une maîtresse de Paris (par le Francis Depau) complète le personnel de l'établissement.

Ce personnel se compose ainsi qu'il suit :

Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux.
Histoire, Littérature, Eléments de sciences, M. A Desrayaux.
Littérature Anglaise, Docteur Macaulay.
Enseignement Français, Arithmétique, Géographie, Miles Hart et Joffre.

Mlle HART, ayant subi son triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et munie de diplômes attestant sa capacité pour être elle-même maîtresse d'institution de premier ordre ; Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.

Instruction religieuse, M. l'abbé Lesnes.
Piano Solf ge et chant, Mme Desrayaux et Mmes Berbiguier et Hus Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.

Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.

Leçons de danse, Mme Avalina Brooks.

Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les éléments des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.

Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la règle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 12 j 6n

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR Mme GRANET,
AUTREFOIS RUE BOURBON,
Actuellement rue de la Douane, No 86, entre Royale et Bourbon.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de premier ordre. Salle d'étude spacieuse, [illegible] pour satisfaire à la salubrité des élèves.

Les objets d'enseignement sont, la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire [illegible] Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer, Feilhard, Nores et Lorel.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de solfège et de chant sont tous jours confiés aux soins de Mr Bracard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 6 oct

Institution Classique et Commerciale.

DE

G. BOYER,

No 148, rue Conti entre Dauphine et Bourgogne

CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu [illegible]

L'INSTITUTION BOYER qui a l'avantage de se trouver [illegible]

Le cercle des études qui parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation aussi ample [illegible] la sphère des écoles les plus élevées.

La discipline, si nécessaire pour imprimer aux enfants [illegible]

La langue anglaise dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'Institution Boyer, l'objet de soins particuliers, les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.

BRANCHES D'INSTRUCTION —Langues anglaise, française, espagnole et latine. histoire, géographie, mathématiques, éléments d'histoire naturelle, d'astronomie, &c 10 oct

COLLEGE St-TAMMANY,
A MANDEVILLE (Louisiane).

CETTE Institution sera ouverte pour la réception des élèves, le lundi, 1er mars prochain. Les nouveaux arrangements qui ont été pris doivent faire préférer ce Collège à beaucoup de parents pour surveiller l'éducation de leurs enfants dans leur Etat natal, parmi les avantages qu'il offre est celui de deux Bibliothèques, l'une destinée aux adultes et l'autre aux plus jeunes enfants, pour le temps de leur récréation, contenant chacune des livres instructifs, revues et recueils à la portée de la classe à laquelle ils sont destinés. Une liste des noms de l'éducation qu'il font mieux même d'offrir à la jeunesse studieuse ces collections, et l'appareil de physique nécessaire aux études et expériences élémentaires, est déposée dans la Bibliothèque. Les personnes dont les noms suivent, composent le comité d'inspection du Collège. Il est inutile d'en dire davantage sur la conduite, l'ordre et l'administration de l'instruction sous leur patronage.

Son Exc. le Gouverneur Isaac Johnson,
L'Hon. Trasimond Landry, Lieutenant Gouvern.
L'Hon. Charles Gayarre, Secrétaire d'Etat,
Le Gén. Joseph Walker, Trésorier de l'Etat,
L'Hon. A B Crossman, Maire de la ville,

Le juge Richardson,	MM Glendy Burke,
Le col. Maunsel White,	John M Bell,
Le juge Jones,	Martin G Penn
Le juge Geo C McWhorter,	C Ratcliff,
Le général Lacoste,	Chs Dumond,
Le Dr Walter Brashear,	L Lossassier,
L'Hon. Pierre Porche,	J J Morgan,
L'Hon. T N Carrigan,	C Barton,
B N Fortier	W L Hodge.

Le succès de cette institution est pour moi un devoir impérieux envers le comité de l'inspection auquel un rapport imprimé de l'état du collège est transmis chaque trimestre.

Les parents n'ont donc pas à craindre de voir leur confiance trompée en plaçant leurs enfans dans le collège St. Tammany ; je pourrai en tout temps visiter l'établissement. Je serai en ville les 26, 27 et 28 de ce mois, à l'Hôtel d'Orléans, rue de Chartres, et prendrai charge des élèves qui seront prêts à entrer le 1er mars. EDWARD BARNWELL.

Le prospectus se trouve chez S. Woodall, libraire, No 49 rue du Camp.

Les professeurs et maîtres d'étude sont priés de se tenir prêts le 26 février. 12 fev

O. TALAMON,
Rue de Chartres No 44.

OFFRE à vendre au débarquement des navires Narraganset et Valdron, du Havre,
2 caisses chemises de couleur,
6 balles cotonnade bleue unie,
2 caisses mouchoirs madras ordinaires,
1 caisse bourses en soie,
1 caisse houppes de cygne. 9mars

O TALAMON
RUE DE CHARTRES, No 44.

OFFRE à vendre au débarquement des navires Vicksburg et Wabash, de New York
3 caisses lacets pour souliers 1/2 et 3/4 yardes,
2 do Savonnettes rondes;
2 do baleines pour robes et corsets,
1 do peignes nouvelle forme 9 mars

A VENDRE, en débarquement du brick Amerika, capitaine Stephanson, venant de Bordeaux :
48 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2,
20 tierçons vin blanc Barsac, 1843,
10 barils de 30 gallons Cognac, A. Souffron,
10 tierçons vinaigre de vin blanc,
20 caisses sardines en boîtes et demi boîtes,
50 paniers bouteilles vides 22 onces, par
8 mars NUMA LACOSTE, 103 rue Royale

COGNAC—12 quartauts de la marque J J Dupuy quatrième preuve, à vendre en débarquement du navire Algona, par B TALAMON,
1 mars 192 rue Royale

VIN—16 barriques vin rouge Gontenac, Médoc, 16 do do Montferrand. 1841, à vendre au débarquement de l'Algona, par B TALAMON,
1 mars 192 rue Royale

DRAPERIE—Reçu par les navires Christophe Colomb et Riga du Havre. Une balle drap noir, écarlate et extra, et une balle satine noire pour pantalons, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22fev 36, rue de Chartres,

COUTILS—2 balles coutils, haute nouveauté, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22 fev 36, rue de Chartres.

COUTILS BLANCS—1 balle coutil blanc anglais, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22fev 36, rue de Chartres.

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par
22 fev P. LONGIS, rue Royale, No 116

100 QUARTS VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux, à vendre par P LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS,
4 fev rue Royale, No 116.

SACS — 2000 nouveaux sacs, à vendre par J. W. STANTON & Co.
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette.

LIBRAIRIE DE V. HEBERT.
140, rue de Chartres

Nouveautés littéraires.

REÇU à cette Librairie, par le navire Waldron, du Havre :

Magasin Pittoresque, 14ème année. Hornbrug Aventures des Voyageurs; Lemaistre de Sacy: la Sainte Bible, nouvelle édition illustrée de plus de 50 gravures des plus grands maîtres. 1 fort volume grand in-8o, publié par Furne.

Poésies, œuvres complètes, 11 volumes.
Bouchardat, Formulaire magistral, do Annuaire de thérapeutique; do Supplément à l'Annuaire.
Weiss, Biographie universelle, 6 volumes.
L. Reybaud, Jérôme Paturot, 1 volume.
L. Lurine, Prisons de Paris, 1 volume.
Charles VI, opéra en 5 actes.
Raspail, Manuel annuaire de la Santé, nouvelle édition, 1 vol. in-8o. 12 mars

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1an

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne—Cabriolets, Rockaways, Caroles, Buggys, Wagons, le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs.

A. & CRANE, 66, St Charles,
19 déc—6m en face du Commercial Exchange

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient

UNE ECURIE,
RUE BOURBON No. 118,

Ancien établissement de M. Brana, ou il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.

M. DUFFAU continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No 141 25 août—1an

NEGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison ils ont pris des arrangements de manière à être de ceux qui recevront le plus régulièrement des esclaves de ces deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'à obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciens amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.

N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT,
11 nov 6m 56, Esplanade

COGNAC—15 demi et 45 quarts de pipes cognac 4me preuve, de la marque Pellevoisin, reçu par le navire John Fehrman, de Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 99 rue de la Douane

LIQUEURS, etc—A vendre par le soussigné :
40 caisses liqueurs superfines assorties,
20 do absinthe;
50 paniers guignolet;
400 demi boîtes petits pois au beurre;
200 boîtes petits pois au beurre.
100 caisses cerises à l'eau de vie,
200 caisses vinaigre.
10 barils cognac Pellevoisin 1840.
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 99 rue de la Douane

TRUFFES etc—A vendre par le soussigné :
100 demi boîtes truffes
100 boîtes pâtés de lièvres truffés
4 caisses chapeaux de soie de Paris.
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 99 rue de la Douane.

COUVERTS GALVANISES.

LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch Christophe et Co, ont toujours en main un assortiment complet de couverts, cuillères à café, bouches &c, au galvanisme, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux Etats-Unis. 36, rue de Chartres
1 jan

VINS BOUGES—25 barriques vieux vin rouge St. Estèphe, 20 do Margaux & St Emilion, 30 do Médoc, 30 demi barriques Médoc, 15 barriques vieux vin Haut Brion, Latour & La Mission, en magasin et à vendre par
3 fev CH DUFOUR, 11 Conti

IMITATIONS MADERE—20 quarts supérieure de Sicile par le navire Ontario, et à vendre par
2 jan P. LONGIS, 116, rue Royale

VITRES, &c.—1600 caisses Vitres de Windsor, 6 sur 8, et de 30 sur 44 double, et simple épaisseur. 300 barillets blanc de plomb. 40 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre, ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits et en livres, réunies de leur atelier. R. CLANNON,
9 jan 40, Canal

DAMEJEANNES FRANÇAISES—200 de 5, 3 et 2 gallons, à vendre en débarquement par
13 mars LOREILHE & Co.
Encoignure Royale & Douane

HUILE DE FLORENCE 65 caisses de 30 flacons, qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & Co.
13 mars Encoignure Royale & Douane

FROMAGES DE GRUYERES—12 meules, reçues par Tacna, à vendre par
13 mars LOREILHE & Co
Encoignure Royale & Douane

VINS EN CAISSES 300 caisses de nouvelle importation à vendre par LOREILHE & Co
13 mars Encoignure Royale & Douane

VINAIGRE DE VIN BLANC—In barils reçus par l'Amerika, à vendre par
LOREILHE & Co.
13 mars Encoignure Royale et Douane

BOUTEILLES DE BORDEAUX—50 paniers, à vendre par LOREILHE & Co.
13 mars Encoignure Royale & Douane

MACARONI ET VERMICELLI—100 caisses bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co.
13 mars Encoignure Royale & Douane

SAVONS DE MARSEILLE—100 caisses en caisses, à vendre par LOREILHE & Co.
13 mars Encoignure Royale & Douane

CERISES A L'EAU DE VIE—150 caisses de Bordeaux et Paris, à vendre par
LOREILHE & Co.
13 mars Encoignure Royale & Douane

MOUSSELINES. Reçues directement des manufactures, et à vendre en gros par
6 mars F PERRET, 46 Bienville

KIRSCH Véritable Kirsch de la Forêt Noire à vendre par F PERRET,
6 mars 46, Bienville

MOUCHOIRS. Un assortiment mouchoirs reçu directement des manufactures et à vendre en gros par F PERRET,
6 mars 46, rue Bienville

JACONATS & GUINGHAMS. Un assortiment reçu directement des manufactures, à vendre en gros par F PERRET,
6 mars 46 Bienville

VIN BLANC.—25 tierçons, à vendre par
FERBOS,
6 mars Encoignure Royale et Douane.

CREME DE NOYAU—30 caisses de qualité supérieure, à vendre par FERBOS,
6 mars Encoignure Royale et Douane.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—40 caisses, à vendre par FERBOS,
6 mars Encoignure Royale et Douane

LIQUEURS assorties superfines—40 caisses en grandes et en quart de bouteilles, à vendre par FERBOS,
6 mars Encoignure Royale et Douane

CHAMPIGNONS—100 boîtes et 200 demi boîtes, à vendre par FERBOS,
6 mars Encoignure Royale et Douane

MARCHANDISES pour le Mexique—En débarquement des navires Hargrave et Sheffield, de Liverpool, et à vendre par les soussignés : 30 caisses Platilles, 10 do Bretagne 5 do Arabias, 5 do mouchoirs imprimés, et autres articles convenables au marché mexicain McDOWELL & PECK,
15mars 28, Douane.

EN débarquement du Corex, de Belfast et à vendre par les soussignés.

Un bel assortiment de gingy bleu et de fantaisie, drillings écrus et imprimés, en fil et étoffes à pantalons et autres articles en fil, convenables pour la saison prochaine. McDOWELL & PECK,
15mars 28, Douane.

FOULARDS—500 pièces foulards assortis, à vendre à bon marché, par
LOISON & SILVESTRE,
15 mars 36, rue de Chartres

BRETELLES GOMME. 400 douzaines bretelles gomme à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
15 mars 36, rue de Chartres

CHEMISES Blanches et Couleur—450 douzaines chemises bon marché, blanches et en couleur, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
15 mars 36, rue de Chartres

COTON A DRAPS. De Chopee et Cabot, reçu par le navire Antelope, de Boston, et à vendre par les soussignés.
30 balles coton écru 4/4, de Chopee, D, et Cabot, A McDOWELL & PECK,
15 mars 28, Douane.

LINON IMPRIME ET JACONAT. En couleur tranchante, reçus par le Virginia, de Liverpool, et à vendre par McDOWELL & PECK,
15 mars 28, Douane.

ETOFFES A MOUSTIQUAIRES—En débarquement —Les soussignés offrent à vendre 10 caisses brin en coton blanc 8/4, à mousquaire, 5 balles brin en fil dito, 10 caisses brin en fil et à carreaux, dito, (assorti) en qualités, à vendre par
McDOWELL & CO.
15 mars 28, Douane.

SANGSUES !

5,000 Sangsues d'une qualité supérieure, reçues par le brick T. Street, à vendre par JAMES S SHAW,
13 mars Encoignure Verandah

CHANGE sur Bordeaux, ou Bordeaux dans Paris, à vendre par CHS. DUFOUR,
13 mars 11, rue Conti

SUCRE—120 caisses en débarquement du brick T. Street, à vendre par J M CABALLERO,
13 mars 34, Vieille Levée

CIGARRES Havane—74,400 qualités assorties, en débarquement du brick T. Street, à vendre par J M CABALLERO,
13 mars 34, Vieille Levée

WHISKEY MONONGAHELA—90 barils vieux et 10 demi barils do, reçus par le vapeur Chancellor, en magasin et à vendre par
VANCE & LEPPER,
13 mars 24 Bienville.

GENIEVRE 20 barils Rock Spring, en magasin et à vendre par VANCE & LEPPER,
13 mars 24, Bienville.

TOILES. Plusieurs caisses toiles 4/4 première qualité, en magasin et à vendre par
VANCE & LEPPER,
13 mars 24, Bienville.

ETHER Français rectifié.—Tubes en verre de toute grandeur, flacons et matras à plusieurs tubulures, à vendre par
H BONNABEL, pharmacien,
10 mars Encoig. Natchez & Tchoupitoulas

40 BALLES DE HOUBLONS; 10 boucauts de riz de la Caroline, à vendre par
8 fev E. GERARD, 14 Conti.

13 CAISSES COTON BLANC 7/8 et 4/4; 1 caisse mousseline blanche unie ; 9 caisses toiles d'Irlande, à vendre par E. GERARD,
1 fev 14, Conti.

EN débarquement du navire AMERIKA, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :
200 barriques vin rouge.
100 barils et demi-barriques vin blanc,
300 caisses vin rouge.
6 mars—1m G M LUCAS, 30 Bienville

SARDINES A L'HUILE—7,000 demi boîtes de la marque de Philippe et Canaud, A Chaise, Coniée et Martin.—1,000 tiers de boîtes A Canaud.—3,000 quarts dito de la même marque.
ROCHEREAU & Co,
6mars 17 & 19, St-Louis.

UNE Caisse maroquins noirs, reçue par le navire Queen Victoria, du Havre, à vendre par
8mars D B MACARTY, 289 Bourbon,

GARANCE—95 paquets allemande, en boucauts, tierçons et barils, à vendre par
ROBERTS & HALL,
6mars 75 Magasin

SUCRE Havane—677 caisses blanc, brun et jaune, à vendre par L. GARTIN,

VENTES JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 375—Santiago Pondas vs J L Vial & al.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et aussi en vertu d'un consentement enregistré dans ladite affaire, je procéderai le vendredi 19 mars 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue de la Vieille Levée, près des magasins à tabac, au dessous de cette ville, à l'adjudication

Du fonds d'un magasin de groceries, séquestré dans ladite affaire.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
13mars—3f Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue Dame Myrtile Eléonore de Macarty, veuve de Charles Barthélemy Lanusse, décédée.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 314—En vertu d'un ordre de vente daté du 10 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le samedi, 20 mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1o Un terrain situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds 1 pouce et demi à peu près de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 150 pieds, borné d'un côté par la propriété de M. Adolphe Fluche, de l'autre côté par celle des demoiselles Paillet, et dans le fond par celle de Mr. Barthélemy Bacas.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit terrain, consistant en une maison de maître, en briques, à deux étages, et magasin en bas, cuisine à étages, avec chambres à domestiques, remise et dépendances, une arrière cour, le tout en très bon état ; ladite propriété reçoit aussi l'eau de la compagnie du Water Works.

2o Un lot de terre situé derrière cette ville, au faubourg Tremé, rue St.-Claude, entre les rues St Philippe et des Ursulines, ayant, mesure française, 40 pieds 7 pouces de face à la dite rue St.-Claude, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Darso, de l'autre côté par celles des héritiers Marcos, et de M. Edouard Lavigne, et dans le fond, par celle de Mme Blondeau.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maître, en briques, et à étage, avec cuisines et autres dépendances.

Conditions. Un quart comptant et la balance payable à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets divisés par coupons sans endosseurs, mais garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquels billets en cas de non-paiement à échéance porteront un intérêt à raison de huit pour cent l'an.

Les actes de vente seront passés par Théodore Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L LEWIS,
13 fev—11j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Jean Baptiste Fleury, décédé.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No 253.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 25 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le mardi, 30 de mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé au faubourg Duverge, sur la rive droite du fleuve, et immédiatement en face du ferry de la 1re Municipalité—le dit lot forme l'encoignure des rues Patterson et Villeré et Bonis, et mesure au pied français cent vingt pieds de face aux rues Patterson et Villeré, sur deux cent vingt huit pieds de profondeur et face à la rue Bonis, et deux cent vingt quatre pieds dix pouces une ligne sur le ligne opposée. Le dit lot de terre fait partie du lot désigné sous le No Deux, sur le plan du dit faubourg Duverge, dressé par Claude Nicolas Bouchon, voyer, en mai 1819, dont une copie est déposée en l'étude de Wm Christy, notaire public, comme successeur de Hugues Lavergne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Un lot de terre situé au même faubourg et formant l'encoignure des rues Patterson et Bouie, ayant, au pied français, cent vingt pieds de face à la rue Patterson, et s'étendant en profondeur jusqu'à la Levée ; le fleuve Mississippi formant la ligne du fond ; le dit lot de terre faisant partie de l'îlet désigné sous le No Cinquante Cinq, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3o—Quatre terrains, situés au faubourg Franklin et désignés sous les Nos 14, 15, 16 et 17 de l'îlet No 202, qui se trouvent renfermés entre les rues des Chasseurs, de la Loi, des Magistrats, et la promenade Franklin. Lesdits terrains Nos 14 et 15 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue de la Loi, sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, et les Nos 16 et 17 qui sont aussi contigus, mesurent chacun trente et un pieds, onze pouces, cinq lignes de face à la dite promenade Franklin, sur cent quatre vingts dix pouces, deux lignes de profondeur. Le dit No 16 formant encoignure à la dite rue de la Loi. Le tout mesure américaine.

Conditions. Un tiers payable comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque; les dits billets en cas de non paiement à échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an à partir de leur échéance jusqu'au paiement. L'acte de vente sera fait par le shérif.

JOHN L. LEWIS,
26 fev—27j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DU QUATRIEME DISTRICT de l'Etat de la Louisiane—Paroisse et Charles—Succession de feu Jules Vaugnon.—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de feu Jules Vaugnon, sont par les présentes priées de les présenter au greffier sous vingt jours de la date de l'avertissement avis.

Bureau du Greffier le 11 mars 1847.
15mars—10 11j EMILE TASTET, Greffier.

No 709 Rachel Ann Fagan et Thomas Fagan, son mari vs Anson C. Stewart.

COUR DE LA TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai en vente publique, à mon magasin de dépôt, No 27, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, vendredi, le 26 mars 1847, à midi. Une bibliothèque, une glace, une vitrine, une horloge, un lot de bonnets, chapeaux, gants, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant
13mars—3f J. P. WALDEN, Constable

No 1041 John Mackey vs le bateau à vapeur Little Rock, cap. Cable et ses propriétaires. No 1012 William Stephens vs le même.

COUR de la Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans les affaires ci-dessus, je procéderai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale, le jeudi 25 mars 1847, à midi.

Le bateau à vapeur Little Rock, ses agrès, apparaux et ameublement, tel qu'il se comporte de l'autre côté du fleuve, saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions, comptant. JOHN P. WALDEN,
15mars—3f Constable.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No 344—Jean Parasie vs Antoine Cantre.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 18 mars 1847, à midi dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir :

1o—Un lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Urquhart Girod, des Français et des Champs Elysées, ayant, mesure française, 60 pieds de face à la rue des Français, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, de telle sorte que le terrain a un angle droit de 20 pieds, de manière à avoir en largeur que 20 pieds, sur une profondeur inférieure de 60 pieds.

2o—Un lot de terre, situé au même faubourg, désigné sous le No 222 de l'îlet No 26 ; ayant le dit lot 60 pieds de face à la rue de l'Urquhart, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

3o Deux lots de terre, désignés sous les Nos 314 et 316 de l'îlet No 32, le dit lot No 314 ayant 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 120 pieds de profondeur ; le dit lot 316 ayant trente pieds de face à la rue St Antoine, sur 120 pieds de profondeur, la mesure française.

4o—Un lot de terre situé au même faubourg désigné sous le No 16 de l'îlet No 23, ayant 60 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur et face à la rue St Jean Baptiste, mesure française.

5o—Et un lot de terre, situé au même faubourg désigné sous le No 113 de l'îlet No 14, ayant 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Tous les lots de terre ci-dessus décrits, à l'exception du cinquième premièrement désigné, ont été acquis en formant un au plan dressé par Jos. Pilié, en date du 10 novembre 1830 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville.

Conditions — Comptant

JOHN L. LEWIS,
13 fev—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Chapellerie Parisienne
A. MARCHAL,
40, rue de Chartres.

REÇOIT par le Talma, du Havre, un grand assortiment de Chapeaux qu'il offre à vendre à des prix très réduits :

500	d'one	chapeaux	paille	marine,	bords doublés
100	do	do	do	do	de gros et noirs
50	do	do	do	forme	ruée Brodée.
200	do	do	do	marins,	bords simples,
100	do	do	do	montagne,	
200	do	do	do	bambous	Italie forme Brodée et Bambardua,
200	do	do	do	pleines	bambous forme Brodée et Bambardua,
50	do	do	do	pour	enfants, blancs, gris et noirs,
4	do	do	Rat musqué de Meunier,		
4	do	do	Castor gris	do	
4	do	do	Castor superfin de Pinaud,		
20	do	do	soie velours extra	do	
4	do	do	Gracas, grands bords, Vatoski,		
4	do	do	Tyroliens Pinaud		

Tous ces chapeaux sortent des maisons ci dessus désignées, et ont été fabriqués avec un soin tout particulier.

PANAMAS.

Un grand choix de cet article à vendre en gros et en détail — Aussi un grand assortiment de casquettes flambards, cannes, parapluies, cravaches, &c. &c. 13 mars

L. H. RICHARD,
33, rue de la Douane

VIENT de recevoir par les navires Queen Victoria et Talma, du Havre, les articles de printemps suivants, convenables pour modistes et autres marchands de nouveautés :

1 Caisse 800 pièces rubans façonnés de printemps, No 12 et No 9,
1 caisse gants et mitaines, filet et blanc,
1 — chapeaux de paille d'Italie et paille de riz cousue,
1 caisse mousseline Suisse unie.

Egalement en magasin et d'importation récente, Tarlatanne paille et noire, fleurs artificielles, Rubans de satin uni, noirs et en couleurs, Coutil blanc fil, supérieure qualité, Cols mousseline brodés, crêpe blanc, paille noir, Mouchoirs, imitation Madras et imitation de Cholet, Mérinos noir en couleur pour habits, Mouchoirs de batiste, unis et brodés, Eau de Cologne de Piver et autres marques, &c. &c.

L. H. RICHARD,
9mars 33, rue de la Douane, au premier.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer très respectueusement les dames qu'il a reçu tout récemment et débarqué en ce moment, un très beau choix d'articles nouveaux et convenables pour la saison, tels que :

Mousseline suisse, blanche et en couleur ; robes brodées pour mariées, ordinaires riches et très riches, de dix à soixante piastres ; écharpes noires et blanches de sept à soixante piastres ; voiles et voilettes en imitation et en fil ; très grand choix de mouchoirs de batiste, depuis les prix ordinaires jusqu'aux plus élevés, une petite quantité de pèlerines Fontanges, fichus d'honneur, dito Crainse, les seuls qu'il y ait en ville par leur nouveauté ; ombrelles de 3 à 8 piastres ; barèges unis et imprimés ; dito noir uni et satiné ; dentelle et entredeux Valenciennes ; 94 paires jeux de rideaux mousseline, très richement brodés ; dito moustiquaires ; gros de Naples noir uni et moiré, petite et grande largeur ; taffetas d'Italie ; un magnifique assortiment de lingerie brodée pour femmes et enfans, tel que : cols pèlerines, guimpes chemisettes, bonnets mousseline brodée et batiste ; fil ; robes de baptême mousseline et batiste ; bas fil d'Ecosse et de soie ; éventails de toutes descriptions, de 25 cents à 12 piastres ; châles en barège ; dito façon crêpe de Chine ; dito dentelle noire ; dito crêpe de Chine, véritables couleurs de fantaisie, manches demi-manches et manchettes ; rubans de tous numéros crêpe lisse et crêpe noir et blanc, et une infinité d'autres articles, trop longs à détailler.

Le soussigné se préparant pour son voyage annuel à Paris, vendra à des conditions extrêmement libérales. B. D. FANIS,

11 mars 146, rue Royale.

A LA GRANDE VARIETE.
No 50, rue de Chartres.

CE Magasin contient maintenant un assortiment des plus variés d'objets de fantaisie et d'utilité, les dames et le public en général, sont respectueusement invités à venir le visiter: nul magasin de ce genre à la Nouvelle-Orléans, ne contient un assortiment aussi complet de mercerie, bonneterie, ganterie, foulards, parfumerie, poupées, éventails, paniers à ouvrage, cabas, brosses, peignes, coutellerie, ciseaux, &c., théières, cafetières, plumeaux, balais, cordes, anneaux à rideaux, allumettes, voitures, ardoises, crayons, plumes, cartons à jeux, cartes, pipes, poires à poudre, gibecières, cordes à violons, &c.

26 fev E PAYET.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu C. M Jones, décédé.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 464—En vertu d'un ordre de vente, daté du 18 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le jeudi 1er avril 1847, à 11 heures du matin, à mon magasin de dépôt rue Ste Anne, entre les rues Condé et Royale, près le bureau du greffier de la 2me Cour de District, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de 235 volumes ou environ, livres de loi, ci-après décrits, savoir :

47 volumes English Common Law Reports; 16 do Merlin's Questions de droit, 8 do œuvres de J B Pothier; 10 do Duranton droit Français, 6 do Toullier droit Civil Français; 2 do Domat's Civil Laws; 7 do Johnson's Chancery Reports; 20 do Johnson's Reports; 2 do McLean's Reports; 6 do Hill's Reports; 9 do Cowing's Reports; 7 do Metcalf's Reports 1 do Principal and Agent; 9 do Massachusetts Reports, 24 do Pickering's Reports; 19 do Martin's Reports, 16 do Peter's Reports 6 do Condensed Reports, Supreme Court of the United States; 2 do Digest New York Reports; 3 do Phillips on Insurance; 3 do Peter's Digest, 1 do Abbott on Shipping; 1 do Edwards on Receivers in Chancery; 1 do Bayley on Bills; 1 do Owen on Bankruptcy; 1 do Boyer's French Dictionary, 1 do Chitty's Pleadings; 1 do Curtis' Admiralty Digest; 2 do Starkie on Evidence; 1 do Story's Conflict of Laws; 1 do Johnson's Lives; 2 do Mémoires de Madame la comtesse de Genlis; 1 do Town and County Magazine; 1 do The New Orleans Medical and Surgical Journal, devoted to medecine and the Collateral Sciences; 1 do Barnaby Rudge. Aussi un bureau et 3 armoires. Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS,
16mars—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 16,237 (Cour de Paroisse)—Flower & Finley, Wm Flower individuellement vs. leurs créanciers—En vertu d'un ordre de vente, daté du 17 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 20 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des créanciers des dits insolvables, à l'adjudication des biens ci après abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, savoir :

1o—1700 arpents de terre, situés sur le bayou Manchac, dans la paroisse d'Iberville.

2o—200 arpents de terre, aussi situés sur le bayou Manchac, dans la paroisse d'Iberville.

3o—Une réclamation pour 640 acres de terre, situés dans la paroisse d'East Baton Rouge achetés à la vente de Terence O'Reilly, faisant face à la rivière Amite, dont le relevé donne 5×3×100 acres

4o—Une portion de terre, acquise à la vente faite des biens de A Robeson, située dans la paroisse St Helene, près la rivière Amite, contenant 501 acres.

5o—Une portion de terre, contenant 1000 acres sur le "Rough Creek," dans le comté de Breckenridge, Kentucky.

6o—Une lieue de terre, c'est à dire deux tiers d'une lieue &c., dans la concession de Zavallas, au Texas

Conditions : Un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, garantis par hypothèque sur la propriété vendue

Les actes de vente seront passés par Wm Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs

JOHN L. LEWIS,
18 mars—3f 20 Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 292—James Graham vs. S S Paxson et al.—En vertu d'un ordre de vente daté du 13 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 20 mars 1847, à 4 1/2 heures P. M., au magasin situé rue de la Vieille Levée, No 5 près celle de la Douane, à l'adjudication de

90 sacs de maïs.

Conditions comptant JOHN L. LEWIS,
16mars—1fj Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 21—T. A. Bartlette vs Wm J. Whiting, tiers le demandeur—En vertu d'un writ de fieri facias contre T. A. Bartlette, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 30 mars 1847, à 10 heures du matin, rue d'Orléans, en face de mon Bureau, près de l'église St Louis, à l'adjudication

D'un cheval, d'un buggy, d'une selle, une bride et des harnais, saisis dans la dite affaire.—Conditions comptant.

JOHN L. LEWIS
16 mars—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu François Polyxène Peytavin, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—No 440.—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mercredi, 21 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières, esclaves et actions de banque ci-après décrits, savoir :

1o. Un terrain situé au faubourg [illegible] dans la municipalité No 2 de cette ville, désigné sous le numéro Quatre de l'îlet [illegible] Tremé deux, sur le plan dudit faubourg [illegible] et mesurant, au pied français 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Calliope.

Ensemble les bâtisses y construites.

2o Un terrain désigné sous le numéro Deux du sol partie d'un îlet situé au faubourg Ste Marie [illegible] Julia, St Charles et Carondelet [illegible] mesurant 60 pieds de face à la rue St Charles, sur 160 pieds de profondeur.

Ensemble les bâtisses y construites.

[illegible] de la compagnie [illegible]

3o Un terrain situé audit faubourg Ste Marie, mesurant 30 pieds de face à la rue du Camp, sur 160 pieds de profondeur.

Ensemble les bâtisses y construites.

Cette propriété est louée à bail jusqu'à [illegible] vendre [illegible] M. Watt, à raison de $1500 par an.

4o. Un lot de terre situé au faubourg Delord, mesurant 30 pieds de face environ au Cours des Tritons sur 120 pieds de profondeur.

Ensemble les bâtisses et constructions, consistant en une maison à [illegible] avec cuisine.

5o Un autre lot de terre audit faubourg contigu au précédent, mesurant 30 pieds 7 pouces environ de face au [illegible] sur 120 pieds de profondeur.

Ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison et cuisine.

6o. Deux lots de terre situés au faubourg Lacourse dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans [illegible] Levée, Philippe et [illegible] Rousseau [illegible]

7o Un lot de terre situé au faubourg Bouligny, dans la paroisse de Jefferson [illegible]

8o CATINA, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans, bonne [illegible] François, âgé de 2 mois.

9o MARTHA, négresse, âgée d'environ 34 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, mais ayant l'habitude de boire et s'enfuir [illegible]

10o FANNY, fille de Martha, âgée d'environ 14 ans, maladive.

11o Vingt actions de $30 chaque, payées en plein du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçants de la Nouvelle Orléans, ainsi qu'il appert du certificat No 475.

12o Vingt deux actions de $100 chaque, payées en plein du fonds capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, ainsi qu'il appert du certificat No [illegible]

13o Et six actions de $100 chaque, payées en plein, du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, ainsi qu'il appert du certificat No 1439.

Conditions. Les actions de banque et les esclaves comptant, la propriété foncière située en la paroisse de Jefferson, un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit. Et à la succession des propriétés foncières situées dans la paroisse d'Orléans, un quart comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, [illegible] billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt à huit pour cent [illegible]

Les actes de vente seront passés par devant Felix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,
19 mars—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No—345—Cordevaux & Lacroix vs Louis Allard Garnier—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Lundi 22 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité rue St Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après décrite saisie dans ladite affaire, savoir :

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Navades, Erato, Thalia & Prytanee, désigné sous le numéro Neuf suivant un plan annexé à un acte, daté du 13 septembre 1825, déposé en l'étude de H. K. Gordon, notaire, ci devant notaire en cette ville.

Le dit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Navades, entre les rues Erato et Thalia, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions comptant. JOHN L. LEWIS
16 fev—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente par le marshal des Etats-Unis.

Elias Pouvert contre David & Chapus.

DANS la Cour de Circuit des Etats Unis, pour le District de la Louisiane—No 1374—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente au plus haut enchérisseur, le mardi 23 mars 1847, à 10 heures du matin, au magasin No 93, rue de Chartres, dernièrement occupé par les défendants, tous les droits, titre et intérêt des dits défendants, sur ce qui suit :

1o—Le reste du temps à courir sur le bail de la maison située à l'encoignure des rues Conti et Chartres, No 93, dernièrement occupée par les défendants, lequel bail expire le 1er novembre prochain.

Cette maison est louée jusqu'au 15 juin prochain, à Candide Aymené, à l'exception du magasin, à trente cinq piastres par mois. L'acquéreur du bail aura droit à ce loyer, à partir du 15 du présent mois.

Conditions. $100 comptant, le reste en huit paiements égaux à la fin de chaque mois, pour lequel on exigera des billets à l'ordre de T. Mossy, le propriétaire de la maison.

2o. Le reste du temps à courir sur le bail de la maison No 93, rue de Chartres, adjacente à celle ci-dessus, et aussi occupée dernièrement par David & Chapus, lequel bail expirera le 1er novembre prochain.

Conditions—$75 comptant, la balance en huit paiements égaux, échéant à la fin de chaque mois, pour lesquels l'acquéreur devra fournir ses billets à l'ordre de T. Mossy, propriétaire de la maison.

3o. Une portion de l'installation du magasin, et les appareils du gaz desdites maisons, dont il sera donné une description plus détaillée au moment de la vente.

AUSSI :

Un lot de marchandises sèches.
Conditions : comptant.
Bureau du Marshall des Etats-Unis.
Nouvelle Orléans, 11 mars 1847.

Wm. F. WAGNER,
12 mars—12-19-95 Marshall des Etats Unis.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Jeudi 11 mars 1847—Présent l'honorable A. M. Buchanan juge—No 24,680—Joseph Clark vs. ses créanciers—

Sur motion de M. C. Roselius, avocat de Joseph Clark, syndic de ses propres créanciers, et sur ce que le tableau de distribution, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable et toutes personnes y intéressées, aient à déduire les raisons s'ils en ont, pour lesquelles ledit tableau de distribution ne devrait pas être confirmé et homologué et les fonds distribués en conformité.

Extrait des minutes, JOHN S BARON,
13mars Dép. Greffier.

AVIS. Détenu à la geôle de la paroisse St Jean Baptiste, le nègre américain nommé TALBERT, disant appartenir à M. Marius Lazzani, de la Nouvelle-Orléans. Ce nègre est âgé d'environ trente-huit ans taille de cinq pieds dix pouces et à la jambe gauche coupée au dessous du genou. Le propriétaire de cet esclave est prié de le réclamer conformément à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste, 3 mars 1847.
DRAUSIN TREPAGNIER,
3 mars—12f10 Geôlier

REÇU par le brick Silenzio, cap. Piaggio, venant de Gênes,
174 pipes vin d'Espagne 1re qualité.
12 demi pipes do do
10 barils sardines, 25 caisses Limon.
400 paniers d'huile Plagniol.
20 barils amandes sans coques.
160 longues de marrons du Piémont.
5 caisses saucissons de Boulogne.
160 do vermicelli et macaroni.
1,000 macarons d'ail; 60 sacs noisettes.
200 jarres vides, à vendre par

DOMINIQUE LANATA,
13fev Rue Jefferson, No 9 & 10

REDUCTION DES PRIX.
Bacs des 1ère et 2ème Municipalités

LA rive droite du fleuve, en face de la Nouvelle Orléans, étant devenu un lieu de [illegible] de commerce, les soussignés, propriétaires des bacs des 1ère et 2ème Municipalités, ont [illegible] réduire le prix de transport pour les [illegible] lots, &c., &c., afin d'engager le public à [illegible] pour but de sa promenade du soir l'autre rive du fleuve, où l'on pourra respirer un air pur [illegible] par un [illegible] de la ville.

PRIX.

Passagers	05
Voiture à deux chevaux	$1 00
Cabriolet, buggy, ou voiture à un cheval	50
Charrette, dray, &c. avec un cheval chargé ou non	50
Voitures à moutons	50
Chevaux, mulets, bêtes à cornes par tête	30

FRET.

Pour chaque balle de coton, boucaut de mélasse	20
do baril de farine, viande, &c.	10
do de chaux	20
do boucaut de sucre ou de tabac	50
do sac de sel	10
do de café	10
do de maïs, d'avoine ou de son	05
do caisse de cuivre	50
do malle, coffre ou boîte	10
do caisse de chandelles, savon, &c.	05
do mille pieds de bois de charpente	$2 00

Le prix du transport d'autres objets [illegible] tonnes, sera établi proportionnellement à ceux fixés plus haut.

Les passagers traversant avec leur cabriolet, wagon, &c., ne paieront rien pour leur propre passage.

Le prix de transport de têtes à cornes sera de 25 cents par tête au dessus de 10.

Lorsque plus de deux chevaux seront attelés à une charrette ou à un dray, on prendra 25 cts par tête.

Les charrettes de colporteurs et toutes charrettes ayant de très grandes roues paieront $1 50 pour chaque traverse.

Afin d'engager les habitants à envoyer leurs légumes au marché par le Ferry, les propriétaires ont réduit de moitié le prix du passage des charrettes et tous ceux qui auraient l'intention d'établir des vacheries ou laiteries, et des jardins potagers sur l'autre rive du fleuve, où l'on peut acheter de bonnes terres à bon marché, pourront faire un arrangement pour l'année à des conditions favorables.

Les bateaux traverseront pendant la semaine depuis le point du jour jusqu'à 8 heures du soir, et le dimanche jusqu'à 9 heures, excepté lors, [illegible] brouillard, ces jours là ils cesseront de traverser dès qu'il fera nuit.

Pendant les courses qui auront lieu sur l'Hippodrome établi à Alger, les bateaux partiront de l'une et l'autre rive toutes les cinq minutes.

ROBERT MURPHY
Ferry de la 1ère municipalité.
JOHN BAYLEY,
Ferry de la 2ème municipalité

A VENDRE en magasin
2 demi pipes cognac J J Dupuy, 4me preuve.
100 barriques vin rouge ordinaire, St. Estèphe, Margaux, Macau, Médoc, Graner Blanquefort
10 barriques vin rouge vieux St. Georges,
15 barriques vin rouge Fronsac et côte Bourg.
3 barriques vin rouge Château Margaux très vieux.
220 barils vin blanc 1842 Haut Sauterne,
50 caisses vin rouge St Estèphe et St Julien Médoc,
25 caisses vin blanc Haut Sauterne ordinaire,
55 caisses do do 1841

Marasquin, curaçao, prunes en paniers, eau de fleur d'oranger, bouchons ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes.

à vendre par B TALAMON
1 mars 192 rue Royale

Dr E. COMMUNY,
CHIRURGIEN
DENTISTE.

RUE BOURBON, No [illegible]

LE Dr E. DUPERRON a [illegible]

LE Dr E. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr DUPERRON,
PREVIENT [illegible]

Bureau et résidence, rue Baronne [illegible]

LE Dr PEARSON [illegible]

E. RABASSE, [illegible] prévient [illegible] départ de la Balise pour la Havane [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—MARS 1847.

SONT priés de se présenter au consulat, pour affaires les concernant, les personnes dont les noms suivent :

[illegible]

La chancellerie du Consulat de France est à l'encoignure des rues Rampart et St Pierre, et ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Douane, entre Dauphine et Bourbon. [illegible]

Si d'ici au 27 mars la dite mule n'est pas réclamée elle sera vendue à l'encan, au lieu et heure ordinaires, par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL.

15 mars Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Douane, entre Derbigny et [illegible] Une JUMENT alezan, une [illegible] au front et un pied de derrière [illegible] sans aucune autre marque [illegible]

Si d'ici au 30 mars ladite jument n'est pas réclamée elle sera vendue au lieu et heure ordinaires par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL.
Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Douane, entre Derbigny et [illegible] Une jument alezane, le bout des crins [illegible] blancs, le [illegible] sans aucune autre marque apparente.

Si d'ici au 20 mars les dits animaux ne sont point réclamés ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison encanteur

MICHEL DUREL,
10mars Gardien des épaves

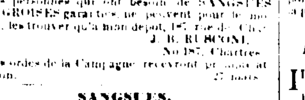

SANGSUES ! SANGSUES !

26,000 SANGSUES Hongroises, en débarquement du navire Queen Victoria.
15,000 do par la barque Leda.

LE soussigné a maintenant dans son magasin un bel assortiment de SANGSUES qu'il vendra malgré leur rareté, à ses prix ordinaires, qui sont très modérés.

Les personnes qui ont besoin de SANGSUES HONGROISES garanties ne peuvent pour le moment, les trouver qu'à mon dépôt, 187, rue de Chartres. J. B. RUSCONI,
No 187, Chartres

Les ordres de la Campagne recevront prompte attention. 27 mars

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Caracalvo, No. 96.

Le même Entrepôt a reçu par le brick F. Soulé SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.

12 juin J. B. SOUBIRAN

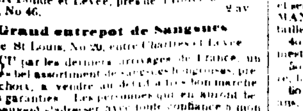

REÇU par le navire St. Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES de première qualité et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.

AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 2 av

Grand entrepot de Sangsues

Rue St Louis, No 20, entre Chartres et Levée

REÇU par les derniers arrivages de France, un très bel assortiment de sangsues hongroises, premier choix, à vendre au détail à très bon marché toutes garanties. Les personnes qui auront besoin peuvent s'adresser avec toute confiance à mon entrepôt. M'étant arrangé avec plusieurs maisons de France et de l'étranger, j'aurai toujours de très belles et bonnes sangsues que je vendrai à un très petit bénéfice. Les personnes du faubourg Tremé qui en auront besoin en trouveront chez P Henriquez, pharmacien, encoignure St Louis et Rempart et chez M. Charles Pierre, rue des Ursulines, entre St Claude et Tremé. P TRASFOREST.

10mars

SANGSUES.

A VENDRE à un prix modéré, deux mille sangsues de choix, venant par la goélette Thomas Street, de la Havane, à la Pharmacie de
DOMINIQUE DE CASTELNAU,
16 dec Encoignure Royale et St. Louis

RIZ CREOLE en assortiment, article frais, en débarquement du vapeur Saxon, à vendre par
T LAMORE & Co,
3mars 71, Vieille Levée.

VENTES DE CE JOUR

Cargaison de la Barque Leda venant de Malaga

PAR SYKES & HYDE

JEUDI [illegible] à 10 heures [illegible]
2,500 caisses raisins M. R.
[illegible] caisses [illegible]
[illegible] barils [illegible]
[illegible] barriques vin d'Oporto [illegible]
[illegible] nattes d'Alicante [illegible]
[illegible] caisses cuivres Espagnols,
15 sacs noix de Barcelonne
Conditions—Comptant

Vente de nègres de champ et de maison
PAR BEARD, CALHOUN & Co
Encanteurs

IL sera vendu [illegible] jeudi 18 du courant à midi, à la Bourse St Louis :
Vingt deux Esclaves de [illegible] comprenant [illegible] valets de chambre, cuisinières, nègres de labourage, et négresses [illegible]

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR P. R. PETITPAIN

JEUDI 18 mars [illegible] Canal encoignure Dorsier [illegible]

100 lots de Marchandises Anglaises, Françaises et Américaines, consistant en [illegible]

Conditions au comptant.

Les catalogues seront prêts [illegible]

AU PUBLIC.

Avis est [illegible] Fernandez [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ

JEUDI prochain, 18 courant, à 11 heures A. M., No 101, rue de Chartres, entre les rues [illegible]

[illegible] Apollon [illegible] Saladine [illegible]

Le magasin sera ouvert aux [illegible] Les dames et les amateurs sont invités [illegible] Conditions au comptant. 12mars

Tabac ! Tabac ! Tabac !

1213 CAISSES de différentes dimensions de TABAC A CHIQUER de la Virginie, à vendre à la criée [illegible]

PAR THOMAS R WINSTON,
J Levy, Encanteur
J Stanwood, Co.

JEUDI [illegible] à 10 heures et demie [illegible] des gardes du port [illegible]

1213 caisses de différentes [illegible] W B Rose, [illegible] J Whitfield, [illegible]

Conditions [illegible] 17 mars

VENTES A L'ENCAN.

Habillemens ! Habillemens !

PAR SYKES & HYDE,
A LEVAIL, Encanteur

VENDREDI [illegible]

[illegible]

Vin d'Oporto ayant droit au Drawback.

PAR J. B. BLACHE & Co.

VENDREDI [illegible] No 8, rue Bienville [illegible] 10 barriques [illegible]

PAR J B BLACHE & Co

SAMEDI [illegible] caisses [illegible] 50 [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente sans réserve.

SAMEDI prochain, 20 du courant, à la Bourse St Louis, [illegible]

Conditions : Un tiers comptant, balance à 6 et 12 mois [illegible]

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu pour compte de [illegible] le 19 du courant, à 10 heures [illegible] rue Conti, No 29, [illegible] 17 mars

PAR J B BLACHE & Co, Encanteurs

IL sera vendu vendredi 19 courant, à 4 heures [illegible] Rouges, 3me Municipalité [illegible] cargaison de la barque [illegible] Gaudet, vendu [illegible]

Terrain à bâtir, rue de l'Esplanade
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs

SAMEDI 20 mars courant à midi, à l'Arcade Banks, il sera vendu sans réserve,

Un terrain, situé [illegible] rue Esplanade, Flauche et Villeré [illegible] mesurant 31 pieds [illegible] sur une profondeur de 150 pieds [illegible]

Conditions. L'acquéreur [illegible] billets de la somme de $1200 [illegible] 24 juin et 24 décembre 1847, et le 24 juin [illegible]

Acte de vente pardevant A Chiapella, aux frais de l'acquéreur 10mars

PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Première District Judiciaire de la Nouvelle Orléans, en date du 10 février 1847, il sera vendu [illegible] Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, lundi le vingt deux mars 1847, les propriétés appartenant à la succession de feu Sévérin Ducros [illegible] Marcelin Ducros, savoir :

QUATRE MORCEAUX DE TERRE contigus faisant autrefois partie de l'habitation Ducros, tous dans la Paroisse de St.-Bernard, Etat de la Louisiane, à deux lieues et demi au dessous de la Nouvelle Orléans, bornés d'un côté par l'habitation actuellement ou ci-devant appartenant à Mme Ve Lacaille, et de l'autre côté par l'habitation actuellement ou ci-devant appartenant à M. Alex. Ducros. Lesdits morceaux de terre étant désignés [illegible] sur le plan de division de la dite habitation déposé [illegible] en l'étude de [illegible] Seghers [illegible] mesurant [illegible]

Conditions. Un quart comptant et le reste à un, deux, trois ans de crédit, en billets [illegible] sans endosseurs, et portant intérêt à raison de huit pour cent de la date du paiement, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. 15 fev—td

VENTE A L'ENCAN
De Propriétés et d'Esclaves de Valeur.
PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le jeudi 25 mars 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis,

1o UN TERRAIN situé rue St Philippe No 216, entre Rampart et St Claude, mesurant au pied français, 32 pieds de face à la dite St-Philippe, sur 126 pieds 5 pouces de profondeur, ensemble une maison, cuisine, cabinets, chambres à domestiques, un jardin planté d'arbres fruitiers, [illegible] de l'hydrant du Water Works [illegible]

2o UN TERRAIN situé rue de Chartres, No 48, entre Bienville et Douane, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur, ensemble une maison en briques à étage avec cuisine et chambres à domestiques [illegible] à la Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible] $10,211 50, remboursable le 1er d'Avril 1847 selon la Charte de ladite Banque. Cette propriété est louée à bail pour 2 ans à partir du 1er mai 1847, à M. E Pillet, à raison de $1,000 par an, avec le privilège par lui de renouveler pour 2 autres années à raison de $2,000 par an, à la charge par lui de faire toutes les réparations nécessaires à ladite propriété pendant tout le temps qu'il l'occupera.

3o MARY, quarteronne, âgée d'environ 25 ans, et ses deux enfants JOHN, âgé de 5 ans et demi, et MANUEL de 18 mois. Mary est fine couturière et tailleuse.

4o RICHARD, mulâtre, âgé d'environ 24 ans, domestique de maison, cuisinier et cocher.

5o BETSY, âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

6o CELESTINE, mulâtresse, âgée d'environ 16 ans, domestique de maison, gardienne d'enfants, bonne couturière. Elle a subi une opération au sein droit.

CONDITIONS DE LA VENTE

Pour la propriété située rue St Philippe—un quart comptant, et pour la balance l'acquéreur fournira ses billets à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. Pour la propriété rue de Chartres, l'acquéreur se mettra au lieu et place des vendeurs pour le montant dû à la Banque des Citoyens, et pour la balance fournira ses billets à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, et les esclaves—un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit. Il est entendu que lesdits billets seront endossés à la satisfaction des vendeurs, porteront hypothèque jusqu'à parfait paiement et en cas de non paiement à l'échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an.—sans que pour cela les acquéreurs puissent se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

Les actes de ventes porteront confession de jugement et seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Adolphe Mazureau, not. pub. 4mars